

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 3 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 février, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 20 heures, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JAMONEAU, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents 7 : Jean Luc JAMONEAU, Dominique GRESLOU, Gilles APELOIG, Didier RICHE, Franck GRABIAS, Bertrand LECUYER.

Représenté : Christophe HASLER représenté par Gilles APELOIG

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Dominique Greslou

Autres personnes présentes : BELLOT Jean Marc, Maire de Gresse-en-Vercors ; COURTOIS Hugo, Directeur ; MOTES Jean-François, Directeur d'exploitation.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2022-2 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% à ouvrir en 2022 pour le budget de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Le président rappelle au Conseil d'administration que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2022, et afin de ne pas risquer des ruptures de paiements, il apparaît nécessaire d'utiliser la disposition de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant le besoin pour la régie du domaine skiable de continuer à payer les prestataires notamment sur les investissements,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits au budget 2022 à hauteur de 25% pour le budget n° 68000 de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV) :


		Budget 2021 :	Crédits à ouvrir en 2022 (25%) :
Budget de la RDSGV	Compte 2032	32 500 €	8 125 €
	Compte 2138	755 478 €	188 869,50 €
	Compte 2188	55 913,96 €	13 978,49 €

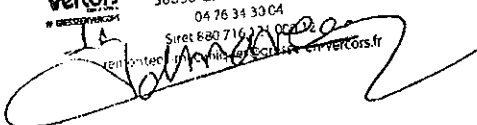
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 03/02/2022

Le Président

JAMONEAU Jean-Luc


**REGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS**
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 680 716 221 00012
Site internet : www.rdgssk.com / www.gresse-encors.com / www.vercors.fr



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le 04/02/2022 et de sa publication/notification le 04/02/2022.

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 14 heures, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JAMONEAU, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents 7 : Jean Luc JAMONEAU, Gilles APELOIG, Didier RICHE, Franck GRABIAS

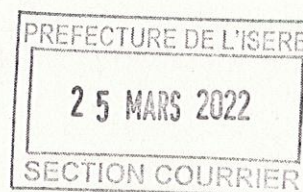
Représenté : Bertrand LECUYER représenté par Jean Luc JAMONEAU, Dominique GRESLOU représenté par Franck GRABIAS, Christophe HASLER représenté par Gilles APELOIG

Nombre de votants :

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes : COURTOIS Hugo, Directeur

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION



2022-3 – Approbation du compte de gestion 2021 de la RDSGV

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré,

- **APPROUVE le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Fait à GRESSE EN VERCORS, le 21/03/2022

Le Président
JAMONEAU Jean-Luc



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le 22/03/2022 et de sa publication/notification le 22/03/2022.

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 14 heures, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JAMONEAU, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Jean Luc JAMONEAU, Gilles APELOIG, Didier RICHE, Franck GRABIAS

Représenté : Bertrand LECUYER représenté par Jean Luc JAMONEAU, Dominique GRESLOU représenté par Franck GRABIAS, Christophe HASLER représenté par Gilles APELOIG

Nombre de votants :

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes : COURTOIS Hugo, Directeur

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION



2022-4 – Approbation du compte administratif 2021 de la RDSGV

Le Conseil d'Administration examine le compte administratif du budget RDSGV 2021 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
Section d'exploitation	= A+C+E 617 942,44	=	G+I+K 769 970,97	=	152 028,53
Section d'investissement	= B+D+F 499 525,01	=	H+J+L 597 429,87	=	97 904,86
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 117 467,45	=	G+H+I+J+K+L 1 367 400,84	=	249 933,39

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration de la RDSGV, après avoir délibéré hors de la présence de Hugo Courtois, directeur, qui quitte la salle au moment du vote,

- **APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2021 de la RDSGV.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 21/03/2022

Le Président
JAMONEAU Jean-Luc



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le 22/03/2022 et de sa publication/notification le 22/03/2022.

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 14 heures, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JAMONEAU, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Jean Luc JAMONEAU, Gilles APELOIG, Didier RICHE, Franck GRABIAS

Représenté : Bertrand LECUYER représenté par Jean Luc JAMONEAU, Dominique GRESLOU représenté par Franck GRABIAS, Christophe HASLER représenté par Gilles APELOIG

Nombre de votants :

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes : COURTOIS Hugo, Directeur

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION



2022-5 – Affectation du résultat 2021 du budget RDSGV

Le président présente les résultats après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, conforme au compte de gestion ;

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **APPROUVE l'affectation du résultat 2021 du budget de la manière suivante :**

Résultat de FONCTIONNEMENT	
A Résultat de l'exercice 2021	+ 102 413,33 €
B Résultats antérieurs reportés (002 du CA 2021)	+ 49 615,20 €
C Résultat à affecter (A+B)	+ 152 028,53
Résultat d'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution de section d'investissement	+ 97 904,86 €
Résultat définitif de la section d'investissement à affecter au 001 (au crédit)	+ 97 904,86 €
Affectation en Réserve au compte 1068	0 €
Résultat reporté au Fonctionnement au 002 (au crédit)	+ 152 028,53

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Fait à GRESSE EN VERCORS, le 21/03/2022

Le Président
JAMONEAU Jean-Luc



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le 22/03/2022 et de sa publication/notification le 22/03/2022.

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 14 heures, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JAMONEAU, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Jean Luc JAMONEAU, Gilles APELOIG, Didier RICHE, Franck GRABIAS

Représenté : Bertrand LECUYER représenté par Jean Luc JAMONEAU, Dominique GRESLOU représenté par Franck GRABIAS, Christophe HASLER représenté par Gilles APELOIG

Nombre de votants :

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes : COURTOIS Hugo, Directeur

VOTE :

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION



2022-6 – approbation du budget prévisionnel 2021 de la RDSGV

Le président présent au conseil d'administration le budget primitif 2022. L'ensemble des crédits par chapitre, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés.

Vu le projet de budget primitif 2022,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 du budget arrêté comme suit par nature et au niveau du chapitre :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	908 879,29 €	908 879,29 €
Section d'investissement	754 263,69 €	754 263,69 €
TOTAL	1 663 142,98 €	1 663 142,98 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Fait à GRESSE EN VERCORS, le 21/03/2022

Le Président
JAMONEAU Jean-Luc



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le 22/03/2022 et de sa publication/notification le 22/03/2022.

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 11 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 mai, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 10 heures, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jamoneau, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Franck GRABIAS, Dominique GRESLOU, Christophe HASLER, Jean Luc JAMONEAU, Bertrand LECUYER, Didier RICHE.

Représenté :

Absent :

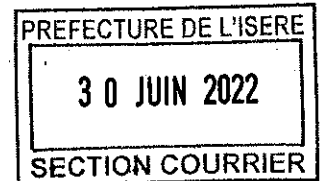
Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes :

BELLOT Jean-Marc, Maire de Gresse-en-Vercors ; COURTOIS Hugo, directeur de la RDSGV ; MOTES Jean-François, directeur d'exploitation de la RDSGV

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION



2022-7 Dates d'ouverture et de fermeture pour la saison 2022-2023

Le Président du Conseil d'Administration rappelle que le conseil d'administration doit déterminer les dates d'ouverture et de fermeture de la station ainsi que les tarifs pour la saison 2022-2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président du Conseil d'Administration portera à connaissance de Mr le Maire les dates d'ouverture et de fermeture de la station pour la saison 2022-2023.

Le Maire et le conseil municipal devront décider s'ils souhaitent une ouverture anticipée et/ou un report de la fermeture de la station.

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, après avoir délibéré, approuve :

- **L'ouverture de la station le samedi 17/12/2022.**
- **La fermeture de la station le 05/03/2023.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous

Fait à GRESSE EN VERCORS,

Le 11/05/2022



J. Jamoneau
Le Président
JAMONEAU Jean-Luc

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le .../.../2022 et de sa publication/notification le .../.../2022.

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 13h30 en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jamoneau, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Franck GRABIAS, Christophe HASLER, Jean Luc JAMONEAU, Didier RICHE,.

Représentés : Dominique GRESLOU représenté par Franck GRABIAS, Bertrand LECUYER représenté par Jean Luc JAMONEAU

Absent :

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes :

BELLOT Jean-Marc, Maire de Gresse-en-Vercors ; COURTOIS Hugo, directeur de la RDSGV ; MOTES Jean-François, directeur d'exploitation de la RDSGV

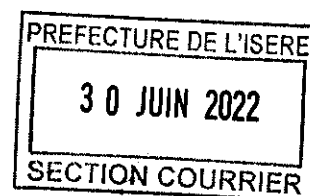
VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2022-8 Tarifs de la saison 2022-2023 de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Le Président du Conseil d'Administration rappelle que le conseil d'administration doit déterminer les tarifs pour la saison 2022-2023.

Les tarifs proposés ont pour objectif :

- de suivre l'évolution naturelle des coûts de la vie (charges),
- de pouvoir assurer de futurs investissements,
- d'assurer l'équilibre financier de la structure.



Ils ressortent d'une étude approfondie des ventes de forfaits effectuées les années précédentes.

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, après avoir délibéré :

- **APPROUVE les tarifs de la saison 2022-2023 suivants :**

	Week-end, jours fériés et vacances scolaires		Semaines hors vacances scolaires	
	Normal	Réduit	Normal	Réduit
Journée (prix X jour)	23,50 €	20,50 €	19,50 €	16,50 €
6 jours	125 €	104 €	92 €	78 €
A partir du 7ème jour	20 €	17 €	16,50 €	14 €
Matin (jusqu'à 13h00)	20,50 €	17,50 €	17,50 €	14,50 €
Après-Midi (délivré à partir de 12h, utilisable à 12h30)	21 €	18 €	18 €	14,50 €
Journée Pras/Bessarts Tapis (Accès aux téléskis Bessarts et Pras et au Tapis ski)	16 €		14 €	
Tapis 1/2 journée	7 €		7 €	
Tapis journée	10 €		10 €	
Journée partenaire (Ex : Alice, Cézam, TTI, CHU... sur présentation de la carte) et groupes à partir de 20 personnes	21,40 €	17,50 €	17 €	14 €
Pass Tribu 2 adultes + 2 enfants de 18 ans - 1 jour	85 €		68 €	
Pass Tribu 1 jour enfant sup.	19,00 €		14,50 €	
Pass Tribu 2 adultes + 2 enfants de 18 ans - 6 jours	440 €		321 €	
Pass Tribu 6 jour enfant sup.	95 €		68,50 €	
Piéton	8 €		8 €	
Moins de 5 ans et plus de 76 ans	Gratuit		Gratuit	
Scolaire journée	7,10 €		7,10 €	
Scolaire 1/2 journée	4,70 €		4,70 €	
Course journée	9 €		9 €	
Tubbing 1h	7,20 €		7,20 €	
Tubbing 2h	9,50 €		9,50 €	
Semaine Tour Opérateur	105,50 €	85 €	76 €	60 €

	Saison	
	Normal	Réduit
Saison	312,50 €	248 €

	Saison Prévente Promo	
	Normal	- 18 ans
Prévente Saison Septembre uniquement en ligne du 10/09/22 au 02/10/22	199 €	152 €
Prévente Saison Novembre uniquement du 22/10/22 au 27/11/22	217 €	165 €
Ski Club de Gresse-en-Vercors uniquement du 22/10/22 au 27/11/22 avec dossier complet (photo-paiement)	165 €	
Moniteurs ESF	165 €	

- **AUTORISE le Président et le Directeur de la station à accorder à titre exceptionnelle des remises de 1 à 20% pour des actions commerciales ponctuelles**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
 Fait à GRESSE EN VERCORS, le 08/06/2022
 Le Président
 Jean-Luc Jamoneau



REGIE DU DOMAINE SKIABLE
 GRESSE EN VERCORS
 38650 Gresse en Vercors
 04 76 34 37 04
 Siret 880 716 121 0002
 remontees.mecaniques@gresse-en-vercors.fr

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 09/06/2022 et de sa publication/notification le 09/06/2022

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 8 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 13h30, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jamoneau, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Franck GRABIAS, Christophe HASLER, Jean Luc JAMONEAU, Didier RICHE,

Représentés : Dominique GRESLOU représenté par Franck GRABIAS, Bertrand LECUYER représenté par Jean Luc JAMONEAU

Absent :

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance :

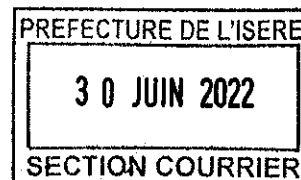
Autres personnes présentes :

BELLOT Jean-Marc, Maire de Gresse-en-Vercors ; COURTOIS Hugo, directeur de la RDSGV ; MOTES Jean-François, directeur d'exploitation de la RDSGV

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2022-9 Plan Pluriannuel d'entretien

Le Président du Conseil d'Administration présente,



L'entretien des remontées mécaniques du domaine skiable impose des visites régulières, dont les dépenses importantes sont imputées en fonctionnement.

Le plan comptable M4 permet de provisionner ces dépenses à venir : *« Les provisions pour gros entretien sont justifiées par un plan pluriannuel d'entretien. Le montant des provisions correspond au montant des travaux identifiés dans ce plan, établi par catégorie de travaux et éventuellement par nature d'immobilisation (exemple : par bâtiment ou groupe de bâtiments). En fonction de la politique d'entretien décidée par l'ordonnateur, le montant des provisions pour gros entretien correspondra aux dépenses de gros entretien des 5 prochaines années au minimum, inscrites au plan pluriannuel. La provision est constituée de manière linéaire, de la date d'acquisition de l'installation (ou du dernier entretien) jusqu'à la date de l'entretien effectif planifié. »*

Ces provisions ont un caractère provisoire :

- Elles doivent être ajustées tous les ans au regard de l'évolution des risques et charges encourus
- Les provisions devenues sans objet à la suite de la réalisation ou de la disparition du risque ou de la charge, doivent être soldées (par leur reprise totale).

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan pluriannuel d'entretien suivant :

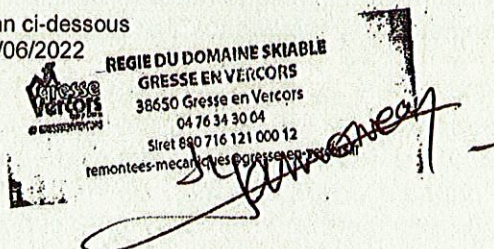
2022		
2023		
2024	GI complète sauf véhicules : lignes, motrices et retours	70 000,00 €
2025	télesiège, Triennale de pinces	1 000,00 €
2026		
2027	télesiège, GI des véhicules (GI partiel)	5 000,00 €
2028		
2029	GI complète sauf véhicules : lignes, motrices et retours	70 000,00 €

- **APPROUVE** les provisions à constituer de la manière suivante :

2022	23 333,33 €	200,00 €	833,33 €	8 750,00 €	33 116,66 €
2023	23 333,33 €	200,00 €	833,33 €	8 750,00 €	33 116,66 €
2024	23 333,34 €	200,00 €	833,33 €	8 750,00 €	33 116,67 €
2025		200,00 €	833,33 €	8 750,00 €	9 783,33 €
2026		200,00 €	833,34 €	8 750,00 €	9 783,34 €
2027			833,34 €	8 750,00 €	9 583,34 €
2028				8 750,00 €	8 750,00 €
2029				8 750,00 €	8 750,00 €
Total :	70 000,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €	70 000,00 €	146 000,00 €

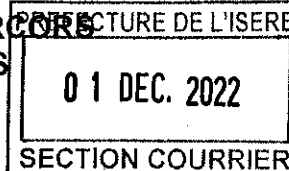
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Fait à GRESSE EN VERCORS, le 08/06/2022

Le Président
Jean-Luc Jamoneau



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 09/06/2022 et de sa publication/notification le 09/06/2022

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



SEANCE DU 8 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 13h30, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jamoneau, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Franck GRABIAS, Christophe HASLER, Jean Luc JAMONEAU, Didier RICHE,.

Représentés : Dominique GRESLOU représenté par Franck GRABIAS, Bertrand LECUYER représenté par Jean Luc JAMONEAU

Absent :

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes :

BELLOT Jean-Marc, Maire de Gresse-en-Vercors ; COURTOIS Hugo, directeur de la RDSGV ; MOTES Jean-François, directeur d'exploitation de la RDSGV

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2022-10 Décision Budgétaire Modificative n°1

2022-DS10 : Décision Budgétaire Modificative n°1

Le président présente au conseil d'administration la décision budgétaire modificative du budget primitif 2022 n°1.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **APPROUVE les mouvements budgétaires suivants sur le budget de la RDSGV :**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8084 : Fournitures administratives	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8086 : Carburants	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8088 : Autres matières et fournitures	0,00 €	3 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8135 : Locations mobilières	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-81521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8188 : Autres	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-818 : Divers	0,00 €	1 201,20 €	0,00 €	0,00 €
D-8228 : Divers	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8281 : Frais d'affranchissement	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8282 : Frais de télécommunications	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-827 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8288 : Autres	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8358 : Autres droits	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	18 600,00 €	55 601,20 €	0,00 €	0,00 €
D-8411 : Salaires, appointements, commissions de base	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8478 : Autres charges sociales diverses	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-848 : Autres charges de personnel	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	37 000,00 €	38 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	0,00 €	15 127,89 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	0,00 €	15 127,89 €	0,00 €	0,00 €
D-878 : Autres charges exceptionnelles	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8815 : Dotations aux prov. pour risques et charges d'exploitation	0,00 €	33 116,66 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	33 116,66 €	0,00 €	0,00 €
D-8951 : Impôts sur les bénéfices	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 69 : Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7084 : Mise à disposition de personnel facturée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
R-7088 : Autres produits d'activités annexes (abonnements, vente d'ouvrage)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 598,85 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 098,85 €
R-7474 : Communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 148,90 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 148,90 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	79 600,00 €	154 845,75 €	0,00 €	75 245,75 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2032 : Frais de recherche et de développement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		75 245,75 €		75 245,75 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
 Fait à GRESSE EN VERCORS, le 08/06/2022
 Le Président
 Jean-Luc Jamoneau



REGIE DU DOMAINE SKIABLE
 GRESSE EN VERCORS
 38650 Gresse en Vercors
 04 76 37 30 04
 Siret 880 716 121 000 12
 remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 10h, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jamoneau, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Franck GRABIAS, Dominique GRESLOU, Jean Luc JAMONEAU, Bertrand LECUYER
Didier RICHE.

Représentés : Christophe HASLER, représenté par Gilles APELOIG

Absent :

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes :

BELLOT Jean-Marc, Maire de Gresse-en-Vercors ; COURTOIS Hugo, directeur de la RDSGV ; MOTES
Jean-François, directeur d'exploitation de la RDSGV

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2022-DS11 : Vente d'un motoneige

Le président présente,

La Régie du Domaine Skiable est propriétaire d'une motoneige Bombardier 800 yeti Pro identifiée IMC6 à l'inventaire.

Cette motoneige n'est plus en assez bon état pour être utilisée sur le Domaine Skiable, et a donc été mise en vente pour permettre l'achat d'une nouvelle.

Après publication de l'annonce sur le Bon Coin, M. Nacer Bellakh s'est porté acquéreur pour 2500 € TTC.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **AUTORISE M. le directeur à vendre en l'état la motoneige Bombardier 800 yeti Pro pour un prix de 2500 € TTC,**
- **AUTORISE M. le directeur à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 22/09/2022

Le Président

Jean-Luc Jamoneau



RÉGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 9h, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jamoneau, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Franck GRABIAS, Dominique GRÉSLOU, Jean Luc JAMONEAU, Bertrand LECUYER Didier RICHE.

Représentés : Christophe HASLER représenté par Gilles APELOIG

Absent :

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance :

Autres personnes présentes : BELLOT Jean-Marc, Maire ; COURTOIS Hugo, directeur de la RDSGV.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2022-DS12 : Plan d'actions face à la hausse des coûts de l'énergie

Le président présente,

La Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors subira comme d'autres stations des hausses importantes des coûts de l'énergie (électricité et GNR) à partir du 1er janvier 2023. Pour la saison d'hiver 2022/2023, la hausse attendue se situera entre 37 000 € (hypothèse basse) et 80 000 € (hypothèse haute), soit entre 5 et 10% du chiffre d'affaires moyen de la station.

Face à ce constat, le Conseil d'Administration a travaillé sur un plan d'exploitation adapté permettant de maintenir l'activité de la station et de maintenir la vie économique locale.

Après études de multiples scénarios, plusieurs mesures concrètes sont adoptées pour diminuer les coûts sur la saison 2022/2023 :

- Production de neige de culture au maximum pendant les heures creuses
- Aucune neige de culture ne sera produite sur le secteur des Alleyrons
- Alternance de l'ouverture entre le secteur des Alleyrons et le télésiège pour ouvrir le secteur des Alleyrons les week-ends quand les conditions naturelles le permettent
- Réduction de l'amplitude horaire d'ouverture journalière :
 - de 1h en décembre et janvier (ouverture de 9h30 à 16h)
 - de 30 min pendant les vacances de février (ouverture de 9h à 16h30)
- Augmentation des contrôles

Ces mesures, les moins pénalisantes pour les usagers parmi toutes celles étudiées, permettront d'économiser 30 000 euros.

En parallèle, et à l'instar de nombreuses stations confrontées aux mêmes difficultés, la Régie du Domaine Skiable n'a d'autres choix que de compter sur la solidarité et la participation des skieurs, et demandera cette année une participation exceptionnelle de 1,50 euros sur chacun des forfaits (5 euros sur les forfaits semaines), à l'exception des forfaits saisons et des partenaires. Cette augmentation se rajoute aux augmentations de forfaits de 10% déjà votées en juin pour soutenir la station structurellement déficitaire. En cas d'enneigement et de fréquentation suffisants, cette mesure devrait rapporter 40 000 euros supplémentaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide que pour la saison 2022/2023 :

- la production de neige de culture se fera au maximum pendant les heures creuses,
- aucune neige de culture ne sera produite sur le secteur des Alleyrons,

- une alternance d'ouverture sera mise en place entre le secteur des Alleyrons et le télésiège, pour ouvrir le secteur des Alleyrons les week-ends quand les conditions naturelles le permettent,
 - les horaires d'ouvertures seront réduits :
 - de 1h en décembre et janvier : ouverture de 9h30 à 16h
 - de 30 min pendant les vacances scolaires de février : ouverture de 9h à 16h30,
 - une stratégie de contrôles sera mise en place,
 - une participation supplémentaire exceptionnelle de 1,50 euros sera appliquée aux forfaits :
 - journée
 - demi-journée matin
 - demi-journée après-midi
 - journée Pras/Bessard Tapis
 - Tapis ½ journée
 - Tapis journée
 - Pass tribu 1 jours
 - Journée supplémentaire à partir du 7^{ème} jour,
 - une participation supplémentaire exceptionnelle de 5 euros sera appliquée aux forfaits :
 - 6 jours
 - Pass tribu 6 jours,
- Ces participations s'appliqueront pour les tarifs pleins et réduits sur l'ensemble de la saison.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous
Fait à GRESSE EN VERCORS, le 09/11/2022
Le Président
Jean-Luc Jamoneau



REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREFECTURE DE L'ISERE
30 NOV. 2022
 SECTION COURRIER

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, s'est réuni à 9h, en session ordinaire, dans la salle du Grand Veymont, 1965 route du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jamoneau, président de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.

Membres en exercice : 7

Présents : Gilles APELOIG, Franck GRABIAS, Dominique GRESLOU, Christophe HASLER, Jean Luc JAMONEAU, Bertrand LECUYER, Didier RICHE

Représentés :

Absent :

Nombre de votants : 7

Autres personnes présentes :

BELLOT Jean-Marc, Maire de Gresse-en-Vercors ; COURTOIS Hugo, directeur de la RDSGV ; MOTES Jean-François, directeur d'exploitation de la RDSGV

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2022-13 : Décision Budgétaire Modificative n°2

Le président présente au conseil d'administration la décision budgétaire modificative du budget primitif 2022 n°2.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** les mouvements budgétaires suivants sur le budget de la RDSGV :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	15 127,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	15 127,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	15 127,89 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	15 127,89 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 127,89 €	15 127,89 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
 Fait à GRESSE EN VERCORS, le 23/11/2022
 Le Président
 Jean-Luc Jamoneau


REGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
 38650 Gresse en Vercors
 04 76 34 30 04
 Site: 880 716 121 000 12
 remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr
J. Jamoneau